

## 95 000 Haut-Normands vivent dans un logement suroccupé

Le mal-logement peut recouvrir de multiples formes. L'une d'entre elles est la suroccupation des logements, en référence à la place disponible ou à l'intimité pour un ménage (voir définitions). Le recensement permet de mesurer cette dimension de l'intimité en rapprochant le nombre de pièces du logement de la composition du ménage qui l'occupe. Par définition, cela ne concerne pas les personnes vivant seules, mais les ménages de deux personnes ou plus.

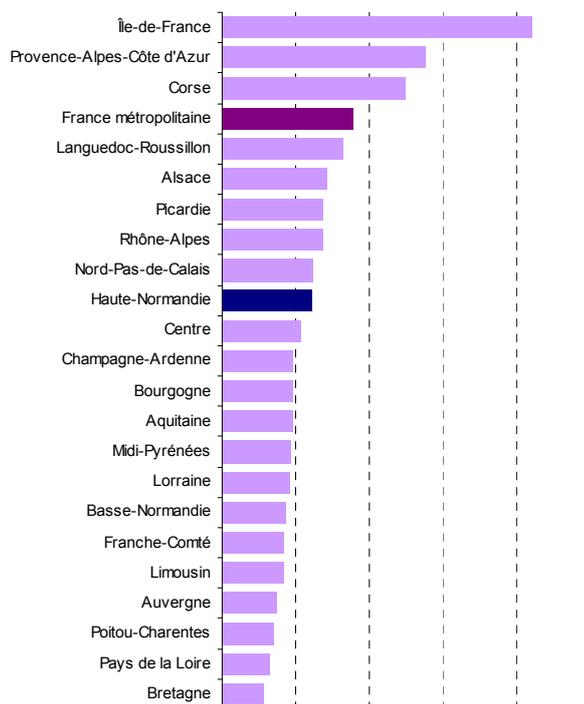
Afin qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple, une pièce pour chaque autre adulte ayant 19 ans ou plus, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, et une pièce par enfant sinon. Si tel n'est pas le cas, on parle de logement suroccupé.

Selon ce critère, en 2010, 4,5 % des logements haut-normands sont suroccupés, soit un peu moins qu'en France métropolitaine (7,0 %). Cela correspond à une proportion de Haut-Normands suroccupant leurs logements de 6,1 % de la population (8,9 % en métropole), soit 95 000 personnes. La Haute-Normandie est la 9<sup>e</sup> région où la suroccupation est la plus forte.

Depuis 1999, la situation de la suroccupation des logements s'est améliorée plus vite en Haute-Normandie que dans le reste de la

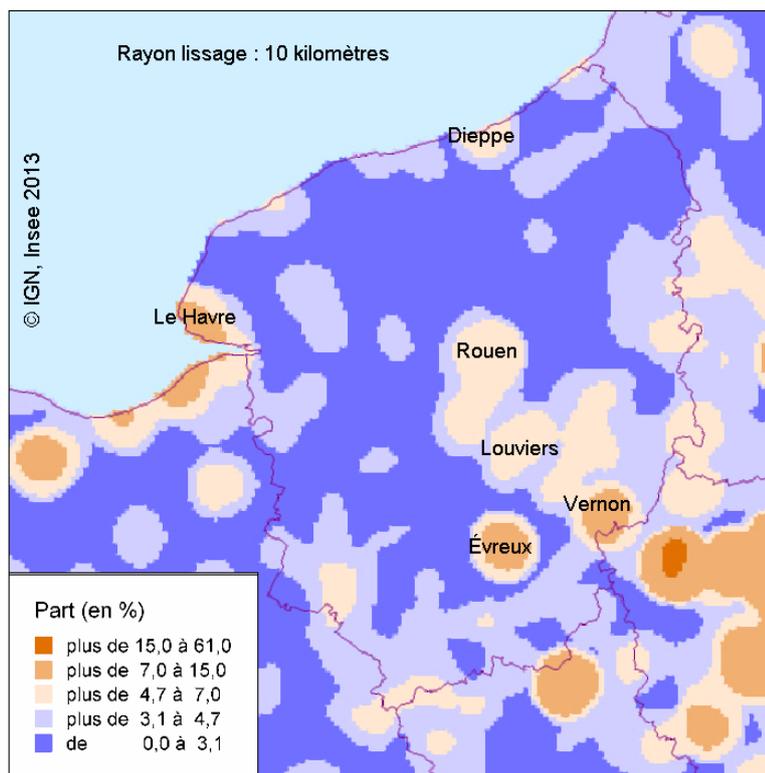
France où la part des habitants suroccupant leur logement a baissé de 2,6 points en Haute-Normandie, contre 1,2 point en métropole.

Part de la population dans les logements suroccupés en 2010



Source : Insee, recensement de la population Unité : %  
Champ : ensemble des ménages de deux personnes ou plus

La suroccupation des logements est un phénomène urbain : 84 % des Haut-Normands en situation de suroccupation vivent dans des communes urbaines (contre les deux tiers pour l'ensemble de la population haut-normande).

**Part des ménages vivant dans un logement suroccupé**

Source : Insee, recensement de la population 2010 exploitation complémentaire

Champ : ensemble des ménages de deux personnes ou plus

Note de lecture : Au Havre, à Évreux ou à Vernon, entre 7 et 15% des ménages de deux personnes ou plus vivent dans un logement suroccupé

Ce phénomène de suroccupation est plus présent dans la région dans les agglomérations du Havre, d'Évreux et de Vernon. Près de trois personnes en situation de suroccupation sur cinq vivent en appartement.

Elles sont locataires pour les trois quarts d'entre elles (38 % des Haut-Normands sont locataires), et presque une personne sur deux vit dans un logement HLM (un Haut-Normand sur cinq vit en HLM).

Près d'une personne sur cinq sans activité professionnelle en Haute-Normandie est concernée par la suroccupation. Viennent ensuite les employés (10 %) puis les ouvriers (8 %). Les cadres et les agriculteurs sont les moins touchés (2 %).

Assez naturellement, les cas de suroccupation sont d'autant plus fréquents que, soit le nombre de personnes dans le ménage est important, soit la taille du logement est faible. La moitié des cas de suroccupation concerne des familles de cinq personnes ou plus. 2 % des logements de ménages de deux personnes sont suroccupés, contre 31 % pour les ménages de six personnes ou plus.

En excluant les logements occupés par une personne, près d'un deux-pièces sur trois est suroccupé, contre seulement 1 % des logements de cinq pièces ou plus.

**Ménage** : Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale.

**Suroccupation** : On considère le degré d'intimité des personnes dans le logement en comparant le nombre de pièces au nombre de personnes dans le ménage comme expliqué dans le corps du texte (on ne prend pas en compte la taille du logement en m<sup>2</sup>, les ménages de une personne sont hors champ).